

18-11-26

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, le lundi 26 novembre 2018, à 19 h 34, à la salle B-301 de l'école du Mistral, 254, avenue Ross, à Mont-Joli, sont présents :

1. Les commissaires :

M^{mes} Marie-Claude Hamel
 Lise Lévesque
 Valéry Marquis, représentante du comité de parents pour les EHDAA
 Nathalie Rioux, représentante du comité de parents pour l'ordre secondaire
 Mylène Thibault

MM. Daniel Arseneault, vice-président
 Raynald Caissy
 Sylvain Gagné, représentant du comité de parents pour l'ordre primaire
 Michel Pineault
 Alain Rioux
 Mario Ross
 André Trahan

formant quorum sous la présidence de M. Gaston Rioux.

2. Le directeur général adjoint, M. Jocelyn Michaud, et la secrétaire générale, M^e Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont également présents :

M^{mes} Christine Marquis, directrice du Service des ressources informationnelles
 Marie-Hélène Ouellet, directrice du Service des ressources financières

MM. Rock Bouffard, directeur du Service des ressources humaines
 Jean Papillon, directeur du Service des ressources éducatives
 Carl Ruest, directeur du Service des ressources matérielles

Absence motivée :

M^{me} Madeleine Dugas, directrice générale

18-11-26-91

MOT DU PRÉSIDENT

Le président, M. Gaston Rioux souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

18-11-26-92 PÉRIODE DE DROIT DE PAROLE RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune personne du public n'est présente à la séance ordinaire du conseil des commissaires.

18-11-26-93 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX COMMISSAIRES PARENTS

M^{me} Valéry Marquis, représentante du comité de parents pour les EHDAA fait état d'une préoccupation soumise par des parents lors de la dernière rencontre du comité EHDAA concernant le transfert de dossiers des élèves d'une année scolaire à une autre relativement aux informations et aux formations offertes au nouveau personnel.

M^{me} Nathalie Rioux et M. Sylvain Gagné présentent un résumé des dossiers qui ont retenu l'attention du comité de parents depuis leur dernière rencontre :

- Séances d'information offerte par la Fédération des comités de parents du Québec sur le projet éducatif à tous les membres des conseils d'établissement eu aux directions d'établissement;
- Conférence du Dr Sylvain Leduc portant sur la légalisation du cannabis. Les dates des rencontres, soient le 29 janvier et le 7 février 2019 et la participation de la Sûreté du Québec et d'une direction d'établissement sont à confirmer;
- Le comité de parents demande à la commission scolaire s'il est possible de réduire le nombre de consultations en début d'année scolaire;
- Partage de différentes activités et projets vécus dans les écoles.

18-11-26-94 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Nathalie Rioux et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et présences;
2. Mot du président;
3. Période de droit de parole réservée au public;
4. Période réservée aux commissaires parents;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Assermentation des commissaires parents;
7. Décision :
 - 7.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 22 octobre 2018 :
 - Approbation
 - Suivis;

- 7.2 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2019-2020 – Pour adoption;
- 7.3 Plan d'effectifs du personnel de soutien secteur général 2018-2019 (Secteur administratif, surveillants d'élèves et techniciens en loisir) - Modification;
- 7.4 Plan d'effectifs du personnel de soutien secteur général 2018-2019 (Ouvriers d'entretien, ouvriers certifiés, informatique, techniciens de travaux pratiques et cuisiniers) – Modification;
- 7.5 Engagement - Personnel de soutien régulier secteur général;
- 7.6 CNESST – Assujettissement à la tarification rétrospective;
- 7.7 Services d'entretien ménager à l'école du Rocher – Octroi de contrat;
- 7.8 Adhésion au regroupement d'achats pour les assurances de dommages de la Commission scolaire des Phares – Autorisation;
- 7.9 Divers projets de construction – Choix d'une firme d'architectes;
- 7.10 Divers projets de construction – Choix de firmes d'ingénieurs;
- 7.11 Adhésion au regroupement d'achats – Mandat équipements informatiques usagés – SAR140-2019 - Autorisation;
- 7.12 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 – Pour adoption;
- 7.13 Critères d'inscription des élèves dans les écoles 2019-2020 – Pour adoption;
- 7.14 Répartition des services éducatifs entre les écoles 2019-2020 – Pour adoption;
- 7.15 Règles de passage du primaire au secondaire et du 1^{er} cycle du secondaire au 2^e cycle du secondaire pour l'année 2019-2020 – Pour adoption;
- 7.16 Politique de consultation publique – Pour consultation;
- 7.17 Transfert de mandat relativement à l'action collective sur les frais exigés aux parents;
- 7.18 Condoléances;
- 7.19 Rémunération des commissaires;
- 7.20 Aménagement d'un débarcadère et d'un stationnement dans le quartier de la nouvelle école
- 7.21 Nomination intérimaire au poste de directrice ou de directeur de l'école de la Rose-des-Vents (Huis clos);

7.22 Nomination intérimaire au poste de directrice adjointe ou de directeur adjoint des écoles des Merisiers, Boijoli, de la Colombe, des Hauts-Plateaux et du Portage (Huis clos);

8. Information

8.1 Rapport de la directrice générale;

8.2 Rapport du président;

9. Questions nouvelles;

10. Seconde période de questions réservée au public;

11. Levée de la séance.

18-11-26-95 ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES PARENTS

M. Jocelyn Michaud, directeur général adjoint, procède à l'assermentation solennelle des trois représentants du comité de parents pour les ordres primaire, secondaire ainsi que pour les élèves HDAA du conseil des commissaires, soit M. Sylvain Gagné pour l'ordre primaire, M^{me} Nathalie Rioux pour l'ordre secondaire et M^{me} Valéry Marquis pour les élèves HDAA.

Une entrée de cette affirmation solennelle est faite dans le livre des délibérations.

DÉCISION

18-11-26-96 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 22 OCTOBRE 2018 – APPROBATION ET SUIVIS

Attendu l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M. Michel Pineault et résolu de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2018 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

18-11-26-97 OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES 2019-2020 – POUR ADOPTION

ATTENDU les articles 193 et 275 de la *Loi sur l'instruction publique* concernant la répartition des ressources financières pour l'année 2019-2020 à la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU la présentation pour consultation au conseil des commissaires le 24 septembre 2018 du document *Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières pour l'année 2019-2020*;

ATTENDU le résultat des consultations effectuées;

Il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu d'adopter le document *Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières pour l'année 2019-2020* codifié sous le numéro F102-3.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

18-11-26-98 PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN SECTEUR GÉNÉRAL 2018-2019 (SECTEUR ADMINISTRATIF, SURVEILLANTS D'ÉLÈVES ET TECHNICIENS EN LOISIR) – MODIFICATION

ATTENDU les résolutions 18-05-28-309, 18-06-18-349 et 18-09-24-33;

ATTENDU l'analyse des besoins réalisée par le Service des ressources humaines;

ATTENDU les discussions intervenues avec le Syndicat du soutien scolaire des Phares (CSN);

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu de procéder aux modifications du plan d'effectifs, telles que présentées ci-dessous :

- Abolir un poste de technicien en administration de 35 heures par semaine au Service des ressources humaines;
- Abolir un poste d'agent de bureau classe 1 de 20 heures par semaine à l'école de l'Aquarelle;
- Créer un poste d'agent de bureau classe 1 de 30 heures par semaine à l'école de l'Aquarelle;

Il est également résolu d'intégrer cette modification au plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur général 2018-2019 codifié sous le numéro H104-1.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

18-11-26-99 PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN SECTEUR GÉNÉRAL (OUVRIERS D'ENTRETIEN, OUVRIERS CERTIFIÉS, INFORMATIQUE, TECHNICIENS DE TRAVAUX PRATIQUES ET CUISINIERS) 2018-2019 – MODIFICATION

ATTENDU les résolutions 18-05-14-282, 18-09-24-32 et 18-10-15-58;

ATTENDU l'analyse des besoins réalisée par le Service des ressources humaines;

ATTENDU les discussions intervenues avec le Syndicat du soutien scolaire des Phares (CSN);

Il est proposé par M^{me} Lise Lévesque et résolu de procéder à la modification du plan d'effectifs, telle que présentée ci-dessous :

- Abolir un poste de concierge classe 2 de 38,75 heures par semaine à l'école du Rocher;

Il est également résolu d'intégrer cette modification au Plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur général 2018-2019 codifié sous le numéro H104-1.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

18-11-26-100 ENGAGEMENT - PERSONNEL DE SOUTIEN RÉGULIER SECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU le plan d'effectifs du personnel de soutien secteur général 2018-2019;

ATTENDU que les personnes salariées ont complété avec succès leur période d'essai conformément aux dispositions applicables à la convention collective du personnel de soutien et à la *Procédure relative à l'appréciation du rendement* en vigueur à la Commission scolaire des Phares;

Il est proposé par M^{me} Valéry Marquis et résolu de procéder à l'engagement de la personne suivante :

- Catia Dalla-Coletta, technicienne en organisation scolaire, affectée au Centre de formation de Rimouski-Neigette, à raison de 35 heures par semaine à compter du 19 octobre 2018.

18-11-26-101 CNESST – ASSUJETTISSEMENT À LA TARIFICATION RÉTROSPECTIVE

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares est assujettie à l'ajustement rétrospectif de la cotisation de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour l'année de cotisation 2019 puisqu'elle a atteint le seuil d'assujettissement;

ATTENDU que le *Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation* prévoit que l'employeur assujetti au mode rétrospectif pour une année de tarification doit faire parvenir à la CNESST une attestation indiquant jusqu'à concurrence de quelle limite il choisit de supporter le coût de chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenu dans son entreprise;

ATTENDU l'analyse de notre dossier concernant les coûts associés aux lésions professionnelles;

Il est proposé par M. Michel Pineault et résolu de faire le choix de la limite par lésion équivalent à sept fois le salaire maximum annuel assurable pour la tarification 2019 et que la directrice du Service des ressources financières, madame Marie-Hélène Ouellet, soit autorisée à remplir et signer pour et au nom de la Commission scolaire des Phares les formulaires afférents de la CNESST.

18-11-26-102 SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER À L'ÉCOLE DU ROCHER – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU l'appel d'offres public pour l'obtention du contrat d'entretien ménager à l'école du Rocher;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues et la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles;

Il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu d'octroyer le contrat d'entretien ménager à l'école du Rocher à 9206-7206 Québec inc. – Les Services DED, plus bas soumissionnaire conforme, d'une somme de 195 499,00 \$ (taxes en sus) pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 30 juin 2022.

18-11-26-103 ADHÉSION AU GROUPEMENT D'ACHATS POUR LES ASSURANCES DE DOMMAGES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES– AUTORISATION

ATTENDU l'expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par le regroupement de certaines commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages;

ATTENDU qu'il serait avantageux de maintenir ce regroupement d'achats de services pour l'année 2019-2020, selon les avis reçus;

ATTENDU que la Commission scolaire des Appalaches a accepté de représenter les commissions scolaires membres du regroupement auprès du conseiller Guy Turcot, de Les consultants d'assurance Adelson & Associés Inc.;

ATTENDU qu'il serait dans l'intérêt de la Commission scolaire des Phares de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achats d'assurances de dommages;

ATTENDU l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années;

ATTENDU la recommandation du conseiller du regroupement quant aux avantages financiers potentiels de prévoir la durée du contrat de service d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option;

ATTENDU que les municipalités, depuis plusieurs années, accordent des contrats de services d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option et attendu les avantages de cette formule;

ATTENDU que l'article 42.0.2 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* prévoit la possibilité d'options de renouvellement pour ce type de contrat de services;

ATTENDU que l'article 46 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à 3 ans;

Il est proposé par M. Raynald Caissy et résolu:

De renouveler l'adhésion de la Commission scolaire des Phares au regroupement d'achats des commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04,

09, 11, 12 et 17 pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2019-2020;

De mandater la firme Les consultants d'assurance Adelson & Associés Inc. pour procéder à un appel d'offres public, pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour l'ensemble des commissions scolaires du regroupement concerné;

De mandater la Commission scolaire des Appalaches pour réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à cette commission scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat;

De s'engager à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme Les consultants d'assurance Adelson & Associés Inc., le résultat de cet appel d'offres pour l'ensemble des commissions scolaires ayant participé au regroupement;

D'autoriser l'octroi d'un contrat de services d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option.

18-11-26-104 DIVERS PROJETS DE CONSTRUCTION – CHOIX D'UNE FIRME D'ARCHITECTES

ATTENDU l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* pour l'année 2018-2019;

ATTENDU la nécessité pour la Commission scolaire des Phares d'engager des professionnels du bâtiment pour la réalisation des projets inclus dans cette mesure;

ATTENDU le souhait de la Commission scolaire des Phares de favoriser l'attribution équitable des contrats entre les firmes présentes sur son territoire;

Il est proposé par M. Mario Ross et résolu d'octroyer les contrats de services en architecture pour deux projets de construction à la firme Les architectes Goulet et LeBel selon ce qui suit :

- Réfection des blocs sanitaires et des finis de plancher de l'école du Portage-du Clair-Soleil;
- Réfection des blocs sanitaires de l'école Lévesque.

18-11-26-105 DIVERS PROJETS DE CONSTRUCTION – CHOIX DE FIRMES D'INGÉNIEURS

ATTENDU l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* pour l'année 2018-2019;

ATTENDU la nécessité pour la Commission scolaire des Phares d'engager des professionnels du bâtiment pour la réalisation des projets inclus dans cette mesure;

ATTENDU le souhait de la Commission scolaire des Phares de favoriser l'attribution équitable des contrats entre les firmes présentes sur son territoire;

Il est proposé par M. Michel Pineault et résolu d'octroyer les contrats de services en ingénierie pour divers projets de construction selon ce qui suit :

Tetra Tech :

- Réfection des blocs sanitaires et des finis de plancher de l'école du Portage-du Clair-Soleil;
- Réfection des blocs sanitaires de l'école Lévesque.

CIMA+ :

- Réfection de la chaufferie de l'école des Beaux-Séjours-de Sainte-Odile.

18-11-26-106 ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS – MANDAT ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES USAGÉS – SAR140-2019 – AUTORISATION

ATTENDU que Collecto a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux maisons d'enseignement de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;

ATTENDU que Collecto a l'intention de réaliser un nouvel appel d'offres pour l'acquisition de postes informatiques usagés dès mars 2019;

ATTENDU que la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1) oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;

ATTENDU que Collecto a l'intention de conclure un contrat à commande avec un ou plusieurs fabricants pour une durée initiale de vingt-quatre (24) mois avec possibilité d'être renouvelé en tout ou en partie pour une durée maximale de trente-six (36) mois;

ATTENDU que Collecto a l'intention de se prévaloir de l'article 18 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*, lequel prévoit que les commandes peuvent être attribuées à l'un ou l'autre des fournisseurs retenus dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas, à la condition que cette règle d'adjudication soit autorisée préalablement par le dirigeant d'organisme de chacun des établissements;

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares n'est pas déjà liée à un autre contrat pour ces mêmes produits;

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Hamel et résolu d'autoriser la participation de la Commission scolaire des Phares au regroupement d'achats pour l'acquisition d'équipements informatiques usagés pour un montant moyen de 175 000 \$ annuellement, et ce, pour la durée du contrat;

Il est également résolu d'autoriser la règle d'adjudication prévue à l'article 18 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement*.

18-11-26-107 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES ET LISTE DES ÉTABLISSEMENTS 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 – POUR ADOPTION

ATTENDU l'obligation faite par la *Loi sur l'instruction publique*, article 211, d'établir chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

ATTENDU les consultations effectuées et les analyses réalisées;

Il est proposé par M^{me} Lise Lévesque et résolu d'adopter, le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022* codifié sous le numéro A105.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

18-11-26-108 CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES 2019-2020 – POUR ADOPTION

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares a consulté le comité de parents, le Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis ainsi que le Syndicat des professionnelles et des professionnels de l'enseignement du Bas-Saint-Laurent concernant le document présentant les critères d'inscription des élèves dans les écoles;

ATTENDU que des avis ont été reçus;

ATTENDU qu'une étude de ces avis a été faite;

Il est proposé par M^{me} Valéry Marquis et résolu d'adopter le document *Critères d'inscription des élèves dans les écoles- Année scolaire 2019-2020*, codifié sous le numéro E104-1-1.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

18-11-26-109 RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS ENTRE LES ÉCOLES 2019-2020 – POUR ADOPTION

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares a consulté le comité de parents, le Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis ainsi que le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'enseignement du Bas-Saint-Laurent concernant le document présentant la répartition des services éducatifs entre les écoles;

ATTENDU que des avis ont été reçus;

ATTENDU qu'une étude de ces avis a été effectuée;

Il est proposé par M^{me} Nathalie Rioux et résolu d'adopter le document *Répartition des services éducatifs entre les écoles* pour l'année scolaire 2019-2020, codifié sous le numéro E002-1.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

18-11-26-110 RÈGLES DE PASSAGE DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE ET DU 1^{ER} CYCLE DU SECONDAIRE AU 2^E CYCLE DU SECONDAIRE POUR L'ANNÉE 2019-2020 – POUR ADOPTION

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares a consulté le comité de parents, le Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis et le Syndicat des professionnelles et des professionnels du Bas-Saint-Laurent concernant le document présentant les règles de passage des élèves;

ATTENDU que des avis ont été reçus;

ATTENDU qu'une étude de ces avis a été effectuée;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu d'adopter le document *Règles de passage du primaire au secondaire et du 1^{er} cycle du secondaire au 2^e cycle du secondaire – Formation générale des jeunes – Passage de juin 2019 pour l'année scolaire 2019-2020*, codifié sous le numéro E153-3.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle

18-11-26-111 POLITIQUE DE CONSULTATION PUBLIQUE – POUR CONSULTATION

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire des Phares de se doter d'une politique de consultation publique;

ATTENDU l'étude du projet de politique au comité plénier du 19 novembre 2018;

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Hamel et résolu de soumettre à la consultation auprès du Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis, du Syndicat des professionnelles et des professionnels de l'enseignement du Bas-Saint-Laurent, du Syndicat du soutien scolaire des Phares (CSN), de l'Association québécoise des cadres scolaires, de l'Association des directions d'établissement d'enseignement du Bas du Fleuve et du comité de parents, la *Politique de consultation publique*, telle que présentée par la secrétaire générale et codifiée sous le numéro A133-37.

18-11-26-112 TRANSFERT DE MANDAT RELATIVEMENT À L'ACTION COLLECTIVE SUR LES FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS

ATTENDU l'action collective d'une envergure sans précédent entreprise à l'encontre de 68 commissions scolaires, dont la Commission scolaire des Phares concernant les frais exigés aux parents (dossier 150-06-000007-138 des registres de la Cour supérieure);

ATTENDU les travaux effectués pendant plus d'un an dans l'accomplissement de ce mandat par M. Éric Blackburn et M^e Iris Montini, qui ont conduit à la mise en œuvre d'une solution satisfaisante pour la commission scolaire, entérinée par le tribunal le 18 juillet 2018, ainsi que la nomination d'un administrateur et de la société GRICS pour permettre l'exécution de la transaction;

ATTENDU l'ampleur de la charge de travail et des responsabilités ainsi assumées par M. Éric Blackburn et M^e Iris Montini, en sus de leurs fonctions au sein de leur commission scolaire respective;

ATTENDU qu'il est normal et souhaité que soient partagées une telle charge et une telle responsabilité;

ATTENDU la volonté du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) de voir son organisation prendre le relais dans le pilotage du dossier au stade où il se trouve, l'acceptation d'en assumer l'entière responsabilité associée et l'accord de M. Éric Blackburn, de M^e Iris Montini et de l'Association des directions générales de commissions scolaires (ADIGECS) à l'effet que ce transfert de responsabilités ait lieu;

Il est proposé par M. Michel Pineault et résolu d'adopter que la Commission scolaire des Phares :

- Transfère à la Fédération des commissions scolaires du Québec le mandat de piloter en son nom la finalisation du dossier relatif à l'action collective identifiée ci-dessus, traitant des frais exigés aux parents;
- Remercie tous les partenaires qui ont contribué de près ou de loin à la bonne conduite du dossier à ce jour.

18-11-26-113 CONDOLÉANCES

Il est proposé par M. Sylvain Gagné et résolu d'adresser les plus sincères condoléances de la Commission scolaire des Phares aux membres de la famille de Monsieur Pierre Drolet, enseignant à l'école du Mistral, à la suite de son décès survenu le 9 novembre 2018.

18-11-26-114 CONDOLÉANCES

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu d'adresser les plus sincères condoléances de la Commission scolaire des Phares aux membres de la famille de Monsieur Guy D'Anjou, homme d'affaires ayant contribué au développement économique et régional de la région et s'étant impliqué en éducation, notamment à titre de président de commissions scolaires de la région et président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, à la suite de son décès survenu le 7 novembre 2018.

18-11-26-115 RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

ATTENDU les résolutions 14-11-17-62 et 15-08-24-10;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut déterminer la rémunération de ses membres, sous réserve des montants maximums déterminés par le gouvernement;

ATTENDU les fonctions confiées aux commissaires exerçant le rôle de la présidence et de la vice-présidence;

ATTENDU que depuis le 1^{er} juillet 2016, la rémunération des commissaires a été majorée selon le taux d'indexation prévu aux décrets du gouvernement du Québec;

ATTENDU le décret 753-2018 du 13 juin 2018 concernant les montants annuels maximums pouvant être versés à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire;

ATTENDU que pour l'année scolaire 2018-2019, la masse salariale à verser à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2019 s'élève à 121 272,00 \$;

ATTENDU la volonté du conseil des commissaires de réserver un montant annuel à même les montants fixés par le décret afin de rembourser les frais de déplacement relatifs aux réunions du comité plénier, du comité exécutif et du conseil des commissaires;

ATTENDU les discussions tenues lors du comité plénier du 19 novembre 2018;

Il est proposé par M. Mario Ross et résolu de :

- Confirmer la majoration de la rémunération versée aux commissaires depuis le 1^{er} juillet 2016 correspondant à l'indexation fixée en application des différents décrets du gouvernement du Québec;

- De déterminer, à compter du 1^{er} juillet 2018, la rémunération annuelle des commissaires de la façon suivante :

Président	24 903,00 \$
Vice-président	9 685,00 \$
Autres commissaires (11)	7 644,00 \$ chacun

- De réserver un montant annuel de 2 600,00 \$ pour le remboursement des frais de déplacement relatifs aux réunions du comité plénier, du comité exécutif et du conseil des commissaires étant entendu que les premiers 15 kilomètres pour les déplacements aux rencontres ne sont pas remboursables;

- De majorer la rémunération annuelle, le cas échéant, selon le taux d'indexation qui sera déterminé par le gouvernement du Québec;

Il est également résolu de moduler la rémunération des commissaires en fonction des présences aux séances du comité plénier de la façon suivante :

- Que chaque commissaire ait droit à trois absences par année scolaire pour la participation aux séances du comité plénier;
- Qu'à partir de la quatrième absence à une telle séance, et pour chacune des absences suivantes, qu'un montant de 100,00 \$ par absence soit déduit de la rémunération annuelle du commissaire concerné;
- Que les coupures de traitement soient effectuées deux fois par année soit en décembre et en juin de chaque année;
- Que l'application de la gestion des absences débute à compter du 1^{er} décembre 2018 et demeure effective jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution la remplace ou la modifie;
- Que les sommes ainsi déduites soient accumulées dans un fonds servant à l'octroi de bourses destinées aux élèves de la commission scolaire.

18-11-26-116 AMÉNAGEMENT D'UN DÉBARCADÈRE ET D'UN STATIONNEMENT DANS LE QUARTIER DE LA NOUVELLE ÉCOLE

ATTENDU la récente annonce du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur confirmant la construction d'une nouvelle école primaire à Rimouski dans le cadre de la mesure *Ajout d'espace*;

ATTENDU la résolution 2017-03-236 de la Ville de Rimouski par laquelle la Ville accepte de céder gratuitement un terrain à la Commission scolaire des Phares en vue de la construction de cette éventuelle nouvelle école;

ATTENDU que la Ville et la Commission scolaire promeuvent le déplacement actif;

ATTENDU que la Ville pourrait disposer de l'espace prévu pour ses besoins lors des activités communautaires et sportives;

Il est proposé par M. Alain Rioux que la Commission scolaire des Phares puisse envisager avec la collaboration de la Ville de Rimouski d'utiliser un espace pour permettre le stationnement et le débarquement des élèves de la nouvelle école primaire à Rimouski.

18-11-26-117 HUIS CLOS

À 20 h 47 il est proposé par M. Mario Ross et résolu de continuer la séance à huis clos.

18-11-26-118 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

À 20 h 51 il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu de siéger en séance publique.

18-11-26-119 COMPLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE OU DE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE LA ROSE-DES-VENTS – NOMINATION INTÉRIMAIRE

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale;

Il est proposé par M^{me} Mylène Thibault et résolu de nommer par intérim M^{me} Annie-France Guay au poste de directrice de l'école de la Rose-des-Vents à compter du 19 novembre 2018 jusqu'au comblement du poste ou au plus tard le 30 juin 2019.

18-11-26-120 COMPLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DE DIRECTEUR ADJOINT DES ÉCOLES DES MERISIERS, BOIJOLI, DE LA COLOMBE, DES HAUTS-PLATEAUX ET DU PORTAGE – NOMINATION INTÉRIMAIRE

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale;

Il est proposé par M. Mario Ross et résolu de nommer par intérim M^{me} Marie-Anne Baronet au poste de directrice adjointe des écoles des Merisiers, Boijoli, de la Colombe, des Hauts-Plateaux et du Portage à compter du 19 novembre 2018 jusqu'au comblement du poste ou au plus tard le 30 juin 2019.

18-11-26-121 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

M. Jocelyn Michaud présente le rapport d'activités de la directrice générale, M^{me} Madeleine Dugas, pour la période du 25 septembre au 26 novembre 2018.

18-11-26-122 RAPPORT DU PRÉSIDENT

M. Gaston Rioux présente son rapport d'activités pour la période du 23 octobre au 26 novembre 2018.

18-11-26-123 QUESTIONS NOUVELLES

Aucune question nouvelle n'est soumise.

18-11-26-124 SECONDE PÉRIODE DE DROIT DE PAROLE RÉSERVÉE AU PUBLIC

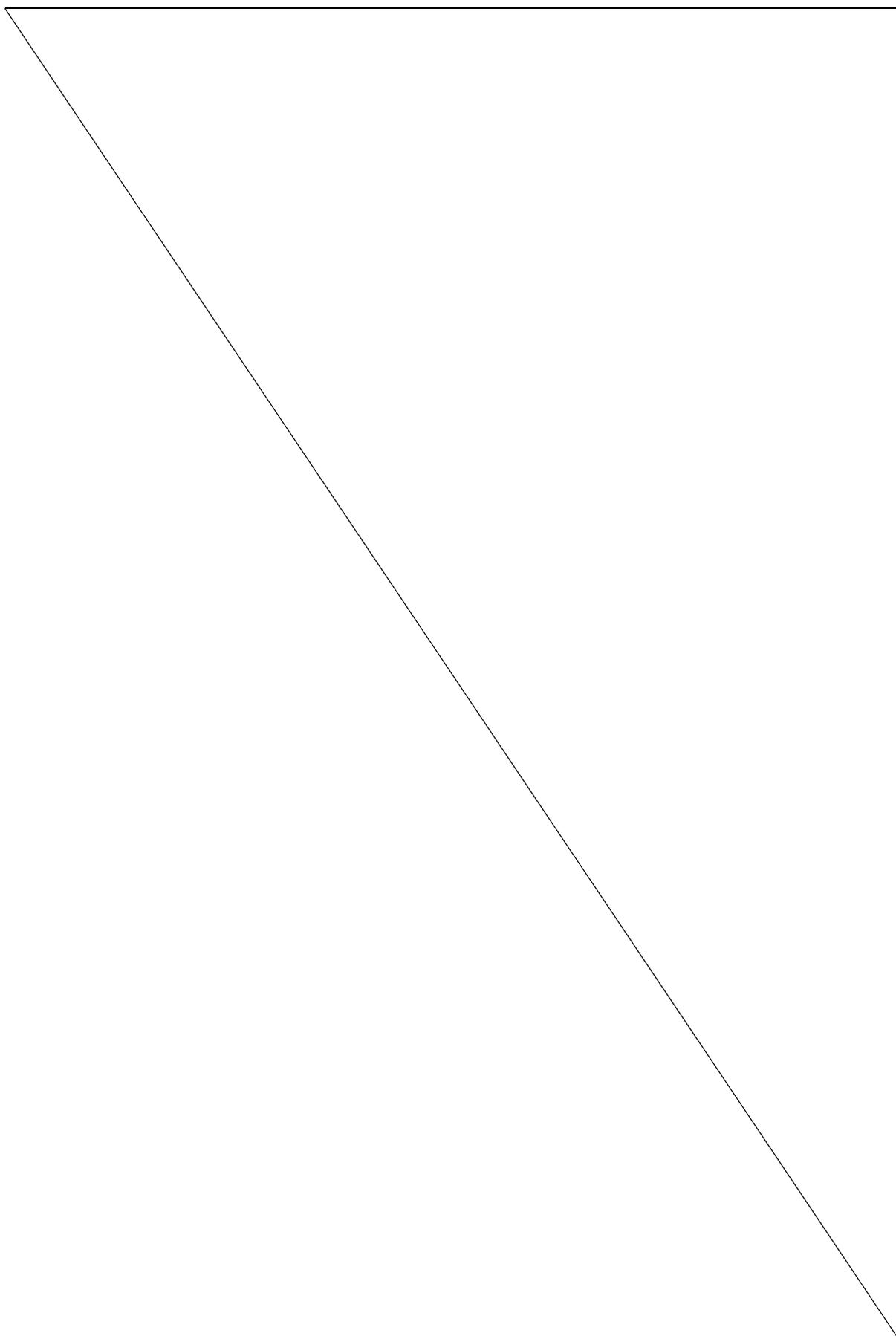
Aucune personne du public n'est présente à la séance ordinaire du conseil des commissaires.

18-11-26-125 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 53 il est proposé par M^{me} Lise Lévesque et résolu de lever la présente séance.

PRÉSIDENT

SECRETARIE GÉNÉRALE



Conseil des commissaires

Séance ordinaire du 26 novembre 2018

INDEX DES RÉOLUTIONS

18-11-26-91	MOT DU PRÉSIDENT
18-11-26-92	PÉRIODE DE DROIT DE PAROLE RÉSERVÉE AU PUBLIC
18-11-26-93	PÉRIODE RÉSERVÉE AUX COMMISSAIRES PARENTS
18-11-26-94	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
18-11-26-95	ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES PARENTS
18-11-26-96	PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 22 OCTOBRE 2018 – APPROBATION ET SUIVIS
18-11-26-97	OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES 2019-2020 – POUR ADOPTION
18-11-26-98	PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN SECTEUR GÉNÉRAL 2018-2019 (SECTEUR ADMINISTRATIF, SURVEILLANTS D'ÉLÈVES ET TECHNICIENS EN LOISIR) – MODIFICATION
18-11-26-99	PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN SECTEUR GÉNÉRAL (OUVRIERS D'ENTRETIEN, OUVRIERS CERTIFIÉS, INFORMATIQUE, TECHNICIENS DE TRAVAUX PRATIQUES ET CUISINIERS) 2018-2019 – MODIFICATION
18-11-26-100	ENGAGEMENT - PERSONNEL DE SOUTIEN RÉGULIER SECTEUR GÉNÉRAL
18-11-26-101	CNESST – ASSUJETTISSEMENT À LA TARIFICATION RÉTROSPECTIVE
18-11-26-102	SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER À L'ÉCOLE DU ROCHER – OCTROI DE CONTRAT
18-11-26-103	ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS POUR LES ASSURANCES DE DOMMAGES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES – AUTORISATION
18-11-26-104	DIVERS PROJETS DE CONSTRUCTION – CHOIX D'UNE FIRME D'ARCHITECTES
18-11-26-105	DIVERS PROJETS DE CONSTRUCTION – CHOIX DE FIRMES D'INGÉNIEURS
18-11-26-106	ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS – MANDAT ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES USAGÉS – SAR140-2019 – AUTORISATION
18-11-26-107	PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES ET LISTE DES

**ÉTABLISSEMENTS 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 – POUR
ADOPTION**

- 18-11-26-108 **CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES
ÉCOLES 2019-2020 – POUR ADOPTION**
- 18-11-26-109 **RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS ENTRE LES
ÉCOLES 2019-2020 – POUR ADOPTION**
- 18-11-26-110 **RÈGLES DE PASSAGE DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE
ET DU 1^{ER} CYCLE DU SECONDAIRE AU 2^E CYCLE DU
SECONDAIRE POUR L'ANNÉE 2019-2020 – POUR
ADOPTION**
- 18-11-26-111 **POLITIQUE DE CONSULTATION PUBLIQUE – POUR
CONSULTATION**
- 18-11-26-112 **TRANSFERT DE MANDAT RELATIVEMENT À L'ACTION
COLLECTIVE SUR LES FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS**
- 18-11-26-113 **CONDOLÉANCES**
- 18-11-26-114 **CONDOLÉANCES**
- 18-11-26-115 **RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES**
- 18-11-26-116 **AMÉNAGEMENT D'UN DÉBARCADÈRE ET D'UN
STATIONNEMENT DANS LE QUARTIER DE LA
NOUVELLE ÉCOLE**
- 18-11-26-117 **HUIS CLOS**
- 18-11-26-118 **RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE**
- 18-11-26-119 **COMPLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE OU DE
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE LA ROSE-DES-VENTS –
NOMINATION INTÉRIMAIRE**
- 18-11-26-120 **COMPLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE
OU DE DIRECTEUR ADJOINT DES ÉCOLES DES
MERISIERS, BOIJOLI, DE LA COLOMBE, DES HAUTS-
PLATEAUX ET DU PORTAGE – NOMINATION
INTÉRIMAIRE**
- 18-11-26-121 **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**
- 18-11-26-122 **RAPPORT DU PRÉSIDENT**
- 18-11-26-123 **QUESTIONS NOUVELLES**
- 18-11-26-124 **SECONDE PÉRIODE DE DROIT DE PAROLE RÉSERVÉE
AU PUBLIC**
- 18-11-26-125 **LEVÉE DE LA SÉANCE**